



Arrêté n° SG/2024-024

portant nomination des représentants des personnels et de l'administration à la commission paritaire académique des ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR et des ADJOINTS TECHNIQUES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT :

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE DE LA RÉUNION

- Vu le code de la fonction publique ;
- Vu le décret 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu le décret n°2017-1201 fixant les parts respectives de femmes et d'hommes dans les commissions administratives académiques et locales de certains corps de personnels
- Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'État
- Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1^{er} au 8 décembre 2022 ;
- Vu le procès-verbal de la proclamation des résultats du bureau de vote électronique en date du 9 décembre 2022 ;

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés en qualité de représentants des personnels à la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieure et des adjoints techniques des établissements d'enseignement :

TITULAIRES

NOM Prénom	Corps	OS
M. GRONDIN Eric	ADJAENES	A et I-UNSA
Mme DOUGLAS Nadège	ADJAENES	A et I-UNSA

SUPPLÉANTS

NOM Prénom	Corps	OS
M. VIRAPIN Philippe	ATEE	A et I-UNSA
Mme ROBERT Marie Yvette	ATEE	A et I-UNSA

Article 2 :

Sont nommés en qualité de représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieure et des adjoints techniques des établissements d'enseignement :

TITULAIRES

NOM Prénom	Corps / fonction	Affectation
M.MOURIER Pierre-François	Recteur de la région académique Réunion	Rectorat
M. POLARD	Secrétaire Général de la région académique Réunion	Rectorat

SUPPLÉANTS

NOM Prénom	Corps / fonction	Affectation
Mme CLEMENT Maryvonne	Secrétaire Générale Adjointe de l'académie de La Réunion - DRH	Rectorat
Mme FRUTEAU DE LACLOS Valérie	Secrétaire Générale Adjointe de l'académie de la Réunion - Directrice des fonctions support et de la modernisation administrative	Rectorat

Article 3 :

L'arrêté n° SG/2024-012 du 26/01/2024 est abrogé dès l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 4 :

Le secrétaire général de région académique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 20/02/2024

**Pour le recteur de région académique
recteur d'académie et par délégation
le secrétaire général de région académique
secrétaire général d'académie
signé
Erwan POLARD**